

# 2<sup>nde</sup>



# Rentrée 2024 au Lycée Prévert de LONGJUMEAU : Informations destinées aux responsables des futurs élèves de 2<sup>nde</sup>

La démarche d'inscription doit être réalisée une fois les résultats de votre affectation connus le 26 juin 2024. Nous vous demandons de vous connecter à **teleservices.education.gouv.fr** puis de venir au lycée pour finaliser l'inscription de votre enfant en 2<sup>nde</sup> pour la rentrée 2024 avec les documents ci-après désignés :

Dans la procédure en ligne vous pourrez mettre à jour les informations administratives (identité/ adresse / coordonnées des responsables) ainsi que des éléments scolaires : LV1/LV2 et éventuelles options facultatives.

Les inscriptions se dérouleront comme indiqué ci-dessous :

- Collège Pasteur Longjumeau:
  - o Mercredi 26 juin 2024 14h30-17h
  - o Jeudi 27 juin 2024 8h30-12h
- Collège Maurois Epinay sur Orge :
  - o Jeudi 27 juin 2024 12h-17h
  - o Vendredi 28 juin 2024 8h30-12h
- Collège Pablo Picasso Saulx les Chartreux :
  - o Vendredi 28 juin 2024 12h-17h
  - o Lundi 1er juillet 2024 8h30-12h

- Collège Louis Weiss Nozay:
  - o Vendredi 28 juin 2024 12h-17h
  - o Lundi 1er juillet 2024 8h30-12h
- Collège Privée Ile de France :
  - Vendredi 28 juin 2024 12h-17h
  - o Lundi 1er juillet 2024 8h30-12h
- Autre collège :
  - o Vendredi 28 juin 2024 12h-17h
  - o Lundi 1er juillet 2024 8h30-12h
- Lundi 1er juillet 12 H 00 date à laquelle l'élève perd sa place si son responsable ne s'est pas manifesté.

#### Documents indispensables à transmettre le jour de votre inscription :

Administratif	Pédagogique	Médical
L'attestation de Quotient familial pour la restauration scolaire	3 photos d'identité (Nom	PAP,PAI, PPS Plus
24-25 téléchargeable sur le site de la Région Ile-de-France	et Prénom au dos de	d'informations sur le site :
https://www.iledefrance.fr/calculette-quotient-familial ou	chaque photo)	https://lyc-prevert-
l'attestation de quotient familiale (de moins de 2 mois -	(A renseigner sur la fiche	longjumeau.ac-
directement sur votre compte <u>caf.fr</u> )	<u>intendance)</u>	versailles.fr/amenagements-
		pedagogiques-pai-pap-pps/
Le RIB RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE du responsable financier	Fiche de renseignements	Fiche d'urgence infirmerie :
de l'élève et du bénéficiaire des aides pour le versement des	(A vérifier en ligne)	s'il y a un problème médical
bourses ou un remboursement éventuel de cantine. (pas de		à signaler.
RIB d'élève)) – (A renseigner sur la fiche intendance)		
En cas de divorce ou séparation : copie la plus récente du	Copies de 3 derniers	
jugement précisant les droits des Parents.	bulletins	
Copie du livret de famille	Choix d'un enseignement	
	optionnel en 2 <sup>nde</sup>	
	<u>(à compléter en ligne)</u>	
Copie de la pièce d'identité de l'élève	Adhésion à une ou deux	
	associations ( A.S. et/ou	
	M.D.L.)	
	Règlement par chèque	
Autorisation de droit à l'image.	Règlement intérieur ( <u>à lire)</u>	
Information diffusion interne sur Pronote		
Document fiche intendance		

### **CAS PARTICULIERS: demande d'option FACULTATIVE**



Merci de bien vouloir vérifier l'inscription aux différentes options.

L'engagement dans une option ajoute un volume horaire dans l'emploi du temps de l'élève et une charge de travail conséquente.

Outre les enseignements obligatoires, les élèves peuvent choisir une ou deux options parmi les suivantes :

(Certaines combinaisons ne sont pas compatibles)

#### Engagement sur les 3 années

- Arts plastiques(+ 2 H / semaine)
- EPS (+ 3 H / semaine)
- Latin (+ 3 H / semaine)
- 3ème langue vivante : italien (+ 3 H / semaine)

## Découverte de la voie technologique :

Uniquement en 2<sup>nde</sup> (+1,5 H / semaine)

- Santé et social (pour découvrir le Bac technologique ST2S)
- Management (pour découvrir la filière STMG)

Ces options ne vous engagent pas pour la voie technologique



### Vous pouvez signaler une demande de rapprochement ou d'éloignement d'élève.

Nous étudierons cette demande et nous y donnerons une suite favorable dans la mesure du possible. Merci de faire un courrier conjoint des 2 familles pour les rapprochements. La demande doit être donnée lors de votre inscription, dernier délai le 1<sup>er</sup> juillet 2024.

